

# BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

téléchargeable sur le site : [www.extrapedestres.fr](http://www.extrapedestres.fr)

**Inscription : 10 €**

**Don : ..... €**

Chèque  Espèces

Nom, prénom : .....

Née le : .....

Tél. personne à prévenir : .....

J'ai déjà un T. shirt rose donc, par souci d'écologie et d'économie,  
je ne prends pas le T. shirt

Taille T. shirt :                    S                     L                     XXL

Fait à ..... Le .....

Signature



OR EN CASH



## CONTACT ORGANISATION

### EXTRAPÉDESTRES

Espace Clément Marot - Place Bessières - 46000 CAHORS

Tél. 06 74 82 73 77 - [extrapedestres46@orange.fr](mailto:extrapedestres46@orange.fr)

Site internet : <http://www.extrapedestres.fr>

Retrouvez nous également sur Facebook : Association Extrapedestres

Imp. : Duo Graphic - Cahors - 05 65 31 86 99 / Ne pas jeter sur la voie publique.

# Dimanche 12 octobre 2025

## Marche/Course féminine au profit de la lutte contre le cancer



## DÉPART à 10h00 PLACE F. MITTERRAND

T shirts rose fluo, taille S, L, ou XXL fournis aux 4000 premières inscrites !



**DÉPISTAGE  
DESCANCERS**  
Centre de coordination  
**Occitanie**  
Site territorial du Lot

## REGLEMENT

- 1 « La Cadurcienne » se déroulera le dimanche 12 octobre 2025. Le départ sera donné à 10h00, place François MITTERRAND à Cahors.
- 2 Cette course pédestre (6 km) est réservée aux féminines : coureuses et marcheuses sans limitation d'âge.  
Messieurs, vous êtes sensibles à la cause, alors participez, en encourageant sur le parcours, en devenant bénévoles, en faisant un don.  
**Interdit aux : Chiens (même tenus en laisse), Bicyclettes, Trotinettes, Rollers, etc.**
- 3 Modalités d'inscription : voir volet détachable.
- 4 Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté les y contraignent.
- 5 En cas de non participation, pour quelque raison que ce soit, les candidates ne pourront pas prétendre au remboursement des droits d'engagement.
- 6 En cas d'annulation de l'épreuve la participation financière sera conservée et reversée à la ligue départementale contre le cancer.
- 7 Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols ou dégradations d'affaires personnelles sur le site.
- 8 Inscription et retrait des T-shirts le samedi 11 octobre de 9h00 à 18h00 à l'Espace Valentré ou sur le parvis de la mairie et le jour de l'épreuve de 8h00 à 9h30 à l'Espace Valentré.
- 9 Montant de l'inscription : 10 € (à régler à l'ordre de «Extrapédestres »).
- 10 Ravitaillement au Moulin de Coty et à l'arrivée, Espace Valentré.

• Les informations sur "La Cadurcienne" relevant de l'article 10 de la CEDH, les images de cet événement d'actualité pourront être publiées sans l'autorisation des participantes.

## VOTRE PARTICIPATION OU VOTRE DON VIENDRONT SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LE CANCER

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Inscriptions individuelles**, contact : 06 59 11 31 68 - 06 81 16 19 05

- Sur chrono-start : [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com) (marcheuses et coureuses) jusqu'au vendredi 10 octobre / 20h00.
- Sur bulletin papier à l'office du tourisme place F. Mitterrand à Cahors, jusqu'au vendredi 10 octobre 17h00, ou à envoyer à : Extrapédestres, Espace Clément Marot, Place Bessières, 46000 Cahors avant le 7 octobre.  
Paiement : chèque uniquement, à l'ordre de "Extrapédestres"  
Espèces possible le samedi et le dimanche.
- Le samedi 11 octobre, à l'Espace Valentré, ou sur le parvis de la Mairie de 9h à 18h.

**Inscription des groupes** : demander le fichier à remplir à l'adresse : [tomjuf@wanadoo.fr](mailto:tomjuf@wanadoo.fr) et le lui renvoyer dûment complété avant le mercredi 8 octobre.

Pour les pré-inscrites le retrait des T-shirts se fera exclusivement à l'espace Valentré le samedi 11 octobre de 9h00 à 18 h00 ou le dimanche avant 9h30

**IMPORTANT : PAS DE CHRONOMÉTRAGE**

### ASSURANCES :

#### Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance contractée auprès de la GMF. Contrat n° v0773221-007y

Chaque participante doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle dégageant l'association extrapédestres de toute responsabilité en cas d'accident.

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.